

Les contribuables qui paient leur impôt par acomptes provisionnels doivent payer de l'intérêt sur les sommes en souffrance ou sur les paiements en retard. Par contre, le Ministère leur paie de l'intérêt sur les remboursements qui leur sont dus après la date limite de production des déclarations, soit le 30 avril, si toutefois ils ont produit leur déclaration à temps.

Régime de pensions du Canada

Revenu Canada (Impôt) détermine qui participe au Régime de pensions du Canada (RPC) et perçoit les contributions auprès des employeurs, des employés et des travailleurs autonomes. Santé et Bien-être Canada administre les dispositions relatives aux prestations et a la responsabilité globale du régime.

Le Régime de pensions du Canada offre des pensions de retraite, des pensions d'invalidité, des prestations à l'égard des enfants à charge des cotisants invalides, des prestations de décès et des prestations de survivant lors du décès d'un cotisant. Le RPC s'applique dans toutes les provinces sauf le Québec, qui en offre un similaire, le Régime des rentes du Québec.

La participation au RPC est obligatoire pour presque tous les gens entre 18 et 70 ans qui ont des gains annuels de plus de \$1 100 provenant d'un emploi ouvrant droit à pension ou qui sont des travailleurs autonomes résidant au Canada et ayant un revenu net de plus de \$1 300 pour l'année.

Les employeurs sont tenus de retenir les contributions au RPC à partir du salaire brut de leurs employés. Ils doivent également verser une contribution égale et verser le montant total à Revenu Canada à tous les mois, avec l'impôt sur le revenu retenu et les primes d'assurance-chômage de l'employeur et de l'employé.

Assurance-chômage

Revenu Canada (Impôt) perçoit également les primes d'assurance-chômage et administre les dispositions connexes relatives à l'assujettissement. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada se charge du versement des prestations et des questions s'y rattachant.

De façon générale, le paiement des primes de l'employeur et de l'employé est obligatoire à l'égard d'un employé lié par un contrat de louage de services. Habituellement, les travailleurs autonomes n'ont pas à payer de primes d'assurance-chômage.

Impôt sur les non-résidents

Bien que l'impôt sur le revenu soit en bonne part perçu sous forme de retenues sur la paie ou de paiements d'acomptes provisionnels, certains types de revenus sont assujettis à l'impôt sur les non-résidents, qui est retenu à la source.

Sous réserve de certaines exceptions, les revenus comme l'intérêt, les redevances, les revenus de fiducie ou de succession, les pensions alimen-